

# Retards de paiement inter-entreprises : pas d'amélioration en 2018

En 2018, les retards de règlements entre entreprises se maintiennent à 11 jours en moyenne, soit le même niveau qu'en 2017, apprend-on du dernier Observatoire des délais de paiement.

Seules 46% des grandes entreprises règlent leurs fournisseurs sans retard

Les règlements tardifs continuent à plomber la comptabilité des entreprises françaises. Selon l'Observatoire des délais de paiement, si tous les agents économiques réglaient leurs fournisseurs sans retard, les entreprises françaises (hors sociétés financières) auraient pu augmenter leur trésorerie de 13 milliards d'euros. Les PME, qui souffrent particulièrement des retards de règlement, auraient pu augmenter leur trésorerie de 19 milliards d'euros.

L'Observatoire montre en effet que la proportion des entreprises réglant leurs fournisseurs sans retard diminue significativement avec la taille. Ainsi, 70% des PME respectent des délais inférieurs à 60 jours, contre 53% des ETI et 46% des grandes entreprises.

Règlements en retard : tous les secteurs ne sont pas logés à la même enseigne

Les délais moyens de règlement des clients varient significativement d'un secteur à l'autre. Ainsi, si dans le secteur « hébergement et restauration » les clients règlent au bout de 6 jours en moyenne, le délai moyen s'établit à 79 jours dans le secteur « information et communication ». Par ailleurs, dans les secteurs « information et communication » et « conseils et services aux entreprises », près de deux entreprises sur trois connaissent des délais clients supérieurs à 60 jours, parmi lesquelles plus de la moitié subissent des retards supérieurs à un mois.

Ce phénomène s'explique notamment par le fait les principaux clients des entreprises de l'hébergement et de la restauration sont des particuliers, qui règlent comptant, alors que les entreprises des secteurs « information et communication » et « conseils et services aux entreprises » proposent leurs services à d'autres entreprises.